



**AFPN**  
Financer votre avenir.

**AMÉLIORER L'ACCÈS AU CAPITAL  
GRÂCE AU FINANCEMENT  
D'ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE**

*Imaginez un projet qui pourrait transformer une  
communauté et créer une richesse  
générationnelle...*

# **DIRIGÉ PAR LES PREMIÈRES NATIONS, POUR LES PREMIÈRES NATIONS**

L'AFPN a été créée pour financer les projets des Premières Nations et offrir les taux de financement les plus bas possibles à nos membres. Les Premières Nations ne sont pas une gamme de produits pour nous, elles sont notre seule priorité.

## **ÉGALITÉ DES CHANCES**

À l'heure actuelle, l'AFPN ne peut accorder de prêts qu'aux communautés visées par la Loi sur les Indiens et assujetties à la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN).

S'il l'AFPN pouvait prêter à des entités à vocation spéciale détenues et contrôlées par des Autochtones, pour lesquelles une garantie de prêt existe, cela permettrait un accès plus efficace à des capitaux abordables et une plus grande prospérité pour toutes les nations, grandes ou petites.

## **MODIFICATION DE LA LGFPN**

En modifiant la LGFPN afin de permettre à l'AFPN de financer des EVS détenues par des Autochtones, lorsqu'il existe une garantie de prêt, nous pourrions augmenter les flux de capitaux vers de nombreuses autres

opportunités économiques à travers le Canada. En élargissant l'accès aux programmes d'emprunt de l'AFPN, les communautés peuvent réaliser d'importantes économies, libérant ainsi des ressources qui peuvent être réinvesties dans des domaines prioritaires tels que le logement, les soins de santé, les infrastructures et les services communautaires. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'efficacité financière, mais aussi d'un moyen de renforcer l'autonomie des communautés.

Outre l'élargissement de l'accès à des financements à faible coût, cette approche permettrait de rationaliser le processus de prêt, le rendant plus efficace et mieux adapté aux besoins des nations autochtones, ce qui est essentiel pour la bonne exécution de ces projets complexes.

**Regardez la vidéo :**



*« Si l'AFPN pouvait prêter directement à des entités à vocation spéciale bénéficiant de garanties de prêt, les nations de toutes tailles pourraient obtenir plus rapidement que jamais un accès à des financements abordables pour participer aux projets de leur choix. »*

*~ Emie Daniels, président-directeur général*



## ACCÉLÉRER LA VOLONTÉ DES NATIONS DE CONSTRUIRE

Les Premières Nations prennent la place qui leur revient dans l'économie canadienne, car elles ont désormais davantage d'occasions de participer et de jouer un rôle de premier plan dans de nombreux projets à travers le pays.

Imaginez une opportunité qui pourrait transformer une communauté, un collectif de communautés ou des groupes et créer une richesse générationnelle : des opportunités en matière de ressources et d'équité qui créent des emplois, génèrent des revenus pour investir dans la communauté, contribuent à l'économie canadienne et aident à combler l'écart toujours plus grand en matière d'infrastructures.

Pour des projets de ce type, des entités à vocation spéciale (EVS) sont généralement créées afin de regrouper les représentants des parties prenantes de la communauté au sein d'une seule entité qui reçoit les capitaux et prend les décisions relatives à leur distribution.

### QU'EST-CE QU'UNE EVS ?

Une **entité à vocation spéciale (EVS)** – une société en commandite, une personne morale ou une corporation créée pour investir dans un projet.

### COMMENT FONCTIONNE UNE EVS ?

**Les détenteurs de droits autochtones** : initient et créent l'EVS.

**EVS** : reçoit directement le financement et gère le projet.

**Investisseurs** : fournissent des capitaux à L'EVS.

**Project** : développé et exploité par l'EVS.

**Revenus du projet** : générés par le projet et gérés dans l'EVS, utilisés pour le service de la dette, la distribution aux propriétaires, etc.





## GARANTIES DE PRÊT

Les programmes provinciaux et fédéraux de garantie de prêts aux Autochtones pourraient servir de protection financière pour soutenir les prêts accordés par l'AFPN aux EVS, lorsqu'une garantie de prêt existe. Ce mécanisme permettrait à un plus grand nombre de groupes autochtones de devenir des partenaires financiers dans des projets à grande échelle liés aux ressources naturelles et à l'énergie, ce qui améliorerait à la fois les revenus et la qualité de vie au sein de leurs communautés.

Outre l'élargissement de l'accès à des financements à faible coût, cette approche rationalisera le processus de prêt, le rendant plus efficace et mieux adapté aux besoins des nations autochtones, ce qui est essentiel pour la bonne exécution de ces projets complexes.



## SOUTENEZ L'INITIATIVE

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour savoir comment vous pouvez soutenir cette initiative.

Ensemble, nous pouvons créer un héritage de prospérité pour toutes nos nations, et nous sommes plus forts ensemble.

### Administration financière des Premières Nations

202 - 3500 Carrington Road  
Westbank,  
(Colombie-Britannique)  
V4T 3C1

Téléphone : 250-768-5253  
Sans frais : 833-946-1753  
Télécopieur : 250-768-5258  
Courriel : [info@fnfa.ca](mailto:info@fnfa.ca)

L'AFPN respecte et affirme les droits inhérents et issus de traités de toutes les nations et de tous les peuples autochtones, et continuera d'honorer les engagements qu'elle a pris en matière d'autodétermination et de souveraineté.



Visitez-nous à:

